

Envoyé en préfecture le 07/04/2022

Reçu en préfecture le 07/04/2022

Affiché le

ID : 011-200035855-20220406-2022_066D-DE



2022-066

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 06 avril 2022 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Vote des taux
d'imposition 2022

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI, Hélène GIRAL, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Charles PAULY, Georges PECH, Bruno PERLES, Jean-François POUZADOUX, Jacqueline RATABOUIL, Jérôme SENAL, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
31 mars 2022

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS. Bernard VIDAL par Georges PECH.

07 AVR. 2022

PAR PUBLICATION
LE **07 AVR. 2022**

Procuration(s) : Isabelle SIAU à Nathalie NACCACHE, Javier DE LA CASA à Philippe GUIRAUD, Prescillia GRANIER à Elisabeth ESCAFRE, Evelyne GUILHEM à Philippe GUIRAUD, Benoit MERLIN à Christophe PRADEL, Pierre MONOD à François DEMANGEOT, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

PAR DELEGATION
LE

Excusé(s) : Bernard PECH, Karole CAFFIER, Véronique CORROIR, Alain GALINIER, Didier MAERTEN, Gérard MONDRAGON, Henri POISSON, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON, Giovanni ZAMAI.

Signature

Absent(s) : Dominique DUBLOIS, Gérard LAMARQUE, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Bruno POMART, Nicolas RAUZY.

Secrétaire de séance : Patrick MAUGARD.

Vu les articles 1636 B decies, 1639 A et 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il convient de fixer pour l'année 2022, les taux d'imposition de FB, FNB, de CFE.

Monsieur le Président propose de maintenir les taux d'imposition ci-après pour 2022 :

FB :	1,44 %
FNB :	16,19 %
CFE :	32,72 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2022 comme suit :

FB :	1,44 %
FNB :	16,19 %
CFE :	32,72 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 06 avril 2022

Le Président,


Philippe GREFFIER